



Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse Jeudi 24 novembre 2020.

Lycée Saint-John Perse – Salle 29 / Visioconférence

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le jeudi 24 novembre 2020 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe.

Au regard du contexte sanitaire (confinement lié à la pandémie de la Covid-19), le conseil d'administration est réuni en présentiel et visioconférence.

M. Drappier, vérifie que le quorum est atteint. 19 membres sur 29 sont présents en début de séance pour un quorum de 15 (Cf. fiche d'émargement jointe). 11 personnes siègent en présentiel – 09 personnes siègent en distanciel.

- en présentiel : M.Darmaillacq, Mme Dejours, Mme Dumont, Mme Anglès, M.Bouché, M.Audinot, Mme Duten, M.Drappier, M.Devillebichot, Mme Détaille
- en distanciel : Mme Dias, M.Auria, M.Hespel, Mme Alavrez, Mlle Panafit, Mme Most, M.Lafaille, Mme Chateaufieux, M.Vaujany

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. Drappier déclare la séance ouverte à 18h20.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Mme Anglès.

Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

M. Drappier indique qu'il y a deux PV à adopter, celui du conseil d'administration du 03 novembre 2020 et celui de la séance extraordinaire du 12 novembre 2020.

Le compte rendu du CA du 03 novembre 2020 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Le compte rendu du CA du 12 novembre 2020 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Point 2. Adoption de l'ordre du jour du conseil d'administration.

- Délégation au chef d'établissement pour la signature des contrats annuels dans la limite du budget
- Décision budgétaire modificative
- Budget 2021

- Point contexte sanitaire et mise en œuvre continuité pédagogique
- Questions diverses

Une motion (document joint) est présentée et lue par les représentants du personnel enseignant (liste SNES-SNEP-FSU) pour le lycée François Mauriac à Bordeaux contre les sanctions prises à l'encontre de collègues ayant manifesté leurs désaccords lors des E3C l'an dernier.

L'ordre du jour est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
19	0	0	0	0	0

Arrivée de Mme Ste Marie Pricot- représentante des parents d'élèves BPE- 18h30

Décision budgétaire modificative

Pour information, M Devillebichot présente une DBM (2020) . celle-ci concerne une subvention de 2300 euros de la Région pour le labo SVT (microscopes) qui n'avait pas été prévue au budget .

Délégation au chef d'établissement pour la signature des contrats annuels dans la limite du budget

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Dans les limites des dispositions de R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique relatives aux marchés à procédures adaptées, soit 214 000€ ht pour les fournitures et services et 5 350 000€ ht pour les travaux.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
20	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N°13 séance N°3 du 24/11/2020

Délibération adoptée

M Devillebichot rappelle aux administrateurs que les tarifs pour la restauration et l'hébergement de la demi-pension sont fixés pour 4 ans par le Conseil Régional. Ce sont les mêmes tarifs et ce, depuis des années.

Budget 2021

M Devillebichot rappelle à l'aide d'un diaporama le cadre de la réglementation pour le budget. Le projet de budget est une prévision et concerne l'année civile, la prévision se fait sur des éléments disponibles. La dotation de fonctionnement est la même que l'an dernier : 225597 euros.

La dotation de fonctionnement se répartit de la manière suivante sur les derniers exercices.

Année	2020	2021
Activités pédagogiques	51097	idem
Vie de l'élève	700	idem
Administration et logistique	173800	idem

Le budget est équilibré avec une légère baisse : dépenses 1138641,80 / recettes 1134641,80 (-4000).

Le fonds de roulement est estimé à 210840,71 euros.

La taxe d'apprentissage est en baisse pour 2021.

Les ressources liées à l'organisation des voyages sont pour l'instant suspendues à cause de la crise sanitaire.

Arrivée de l'élève Ilan Amiard. 18h48

M.Audinot représentant des enseignants liste d'union: n'y a-t-il pas plus de moyens alloués face à la crise du Covid ? (achat de gel, masques, etc...)

M.l'Intendant : nous n'avons pas encore assez de recul pour élaborer le coût des mesures anti Covid. On le saura fin mars.

M.l'Intendant propose de voter une enveloppe par matière en concertation avec les enseignants coordonnateurs de chaque discipline. Ce serait une enveloppe prévisionnelle qui peut évoluer chaque année. Cela permettrait d'avoir plus de lisibilité, plus d'équité, plus de souplesse dans le fonctionnement.

Arrivée de Mme Desclaux – DDFPT- 19h00

Mme Dejous, représentante enseignante SNES-FSU : les enseignants n'auraient-ils pas la tentation de tout dépenser ?

Mme Most représentante des parents BPE soulève la question de l'étanchéité par nature de crédit : s'il reste de l'argent dans l'enveloppe de l'enseignement général, peut-on s'en servir pour l'enseignement technique ?

M. l'Intendant : oui, on peut réorienter les crédits.

Mme Dumont représentante enseignante SNES-FSU fait une proposition : répartition du budget par matière puis organiser une réunion en octobre pour voir ce qu'il reste et le répartir pour la communauté.

M.Audinot représentante enseignante liste Union : est-ce que la Région va investir dans les manuels numériques ? Le Proviseur répond qu'on ne sait pas encore. Pour le moment rien n'est prévu.

M.l'Intendant précise que le déséquilibre de 4000 euros sur ALO est sans incidence sur la capacité d'autofinancement.

Il y a trois natures de recettes :

- la dotation du Conseil régional
- la contribution du SRH
- les produits de neutralisation des amortissements (biens immobilisés acquis ou taxe d'apprentissage)

Les dépenses sont regroupées en cinq domaines :

- entretien et maintenance
- logistique administrative
- opérations spécifiques
- maintenance et mobilier restauration
- viabilisation (chauffage, eau, gaz)

Le remplacement des huisseries conduit à prévoir une baisse des frais de chauffage pour l'exercice 2021.

Mme Dumont : il y a quelques années, une demande avait été faite pour que tous les ordinateurs s'éteignent le soir automatiquement pour favoriser les économies d'électricité.

M.Auria a fait cette demande plusieurs fois à L'ELIB. Il faut leur redemander. M.le proviseur est d'accord.

Tableau des répartitions crédits/recettes :

Désignation	Crédits	Recettes
Activités pédagogiques	79177	79177
Vie de l'élève	225400	225400
Administration et logistique	246883,2	246883,2
Restauration et hébergement	347781,6	347781,6
Bourses nationales	233000	233000
Agence comptable	24000	24000

Répartition des origines des fonds :

38,45 % de ressources propres
23,51 % Région
38,04 % Etat

Conclusion : un budget équilibré, le budget global 2021 en légère baisse.

Le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
8	1	13	0	0	0

Délibération DEMACT N° 12 séance 3 du 24/11/2020

Délibération adoptée

M.Auria, représentants des personnels non enseignants demande si l'on ne pourrait-on pas voter sur la dotation ?

M.l'Intendant : On ne vote pas sur la dotation mais une il faudrait faire une motion. Aujourd'hui, il y a 60 à 70% des subventions de la Région qui sont quasi automatiques. Ce qui se développe est plutôt une relation de partenariat avec le conseil régional, contrairement au passé où le Lycée était uniquement dans un rôle de demandeur. Il y a une écoute et les discussions sont de bonne foi et constructive.

M.Vaujany représentant de la municipalité évoque un point technique à préciser. Si un budget n'était pas voté ? Quels sont les enjeux? Monsieur Devillebichot répond que dans ce cas, tout est réglé conjointement par le Rectorat et la Région. Il faut bien fonctionner en tant que service public.

M.Auria fait remarquer qu'il n'y a pas de postes vacants qui apparaissent au mouvement des personnels région pour l'année prochaine.

M.l'Intendant répond qu'il y a deux postes prévus. Un titulaire arrive le 01 janvier et il y aura une republication en mars-avril. Pour ceci, il y a des engagements écrits de la Région.

Point contexte sanitaire et mise en œuvre continuité pédagogique

M Drappier rappelle qu'au regard de l'aggravation de l'épidémie de Covid-19, un renforcement du protocole a été demandé dans les lycées. Ainsi au-delà des mesures sanitaires qui avaient été déjà renforcées le 02 novembre lors du retour des congés de la Toussaint et mises en œuvre avec le protocole sanitaire appliqué au lycée, il a fallu préparer une nouvelle organisation du fonctionnement du lycée pour limiter les brassages et respecter au mieux la distanciation physique. Ainsi un plan de continuité rendant compte d'une nouvelle organisation pédagogique a été mis en place à compter du 16 novembre et cela jusqu'aux congés de Noël. Celui-ci repose sur l'organisation des cours en demi-classe avec une alternance travail en présentiel / travail en distanciel.

M Drappier explique que l'organisation retenue donne toute satisfaction sur le respect des règles sanitaires. Sur le plan pédagogique, il remercie les professeurs qui ont fait de gros efforts d'organisation pour s'adapter au nouveau fonctionnement. Le retour des élèves élus au CVL est très positif. Mme Détaillé représente des parents FCPE indique que les parents sont satisfaits de ces mesures et remercient le proviseur de les avoir inclus dans ces décisions. M.le proviseur et M.l'Intendant remercient également les agents. Le travail au lycée se déroule dans de bonnes conditions. Pour l'évolution du plan et du protocole M Drappier indique qu'il s'en tiendra aux consignes nationales.

Questions diverses

M Drappier reprend des questions qui n'avaient pas pu être traitées faute de temps lors du conseil d'administration du 03 novembre 2020.

Question posée par la liste SNES-SNEP-FSU

HSE Sportifs

Nous souhaiterions avoir des précisions sur les cours de soutien demandés par les pôles et les élèves sportifs : combien d'heures et d'enseignants cela représente-t-il ? A quels horaires ?

Nous souhaiterions que des jalons soient clairement posés : ces heures ne devront en aucun cas remplacer les heures de cours de l'emploi du temps et ne doivent pas être des autorisations cachées à ne pas se rendre en classe.

Plus généralement nous demandons qu'une réelle réflexion soit menée, durant l'année scolaire, sur l'encadrement, les droits et les devoirs des élèves sportifs. En effet, les contraintes imposées aux enseignants se sont multipliées ces dernières années sans que l'établissement n'ait un quelconque retour des pôles. Nous souhaitons qu'un point d'équilibre soit discuté, partagé et validé par le CA, pour que ces questions ne soient pas « le marronnier » des prochaines rentrées scolaires.

M Drappier répond qu'un volant spécifique de 100 HSE a été attribué à l'établissement fléché pôles sportifs. Ces heures sont déléguées à partir d'une demande faite par l'Académie pôle espoir Rugby. Ces heures sont destinées à mettre en place du soutien aux élèves sportifs initialement rugby mais le pôle ne voit pas d'inconvénient a priori pour que cela puisse servir aux

autres sportifs espoirs et haut niveau. Il n'est pas prévu que ces heures remplacent des heures de cours mais viennent pour accompagner ces élèves qui ont un emploi aménagé au lycée et lorsqu'ils ne sont en stage sportif (compétition par exemple) . A l'heure actuelle, rien n'a été imposé aux enseignants. Leurs interventions s'effectuent sur la base du volontariat. Au lycée, nous avons des classes promo-sport avec un emploi du temps aménagé. Souvent, les élèves demandent le lycée pour avoir un emploi du temps aménagé. Il n'y a pas de convention claire avec les pôles sportifs. Il faudra en effet qu'un point d'équilibre soit évoqué avec les responsables des pôles pour clarifier cette situation car le succès des classes promotionnelles sport rend les choses un peu compliquées dans l'organisation et notamment la constitution de ces classes. En effet, les jeunes espoirs nationaux et les jeunes sportifs de haut niveau bénéficient d'un bonus à l'affectation et ne sont pas soumis à la sectorisation (textes nationaux), ils peuvent donc être affectés au lycée à leur demande et les pôles sportifs et clubs attendent que ces jeunes le soient (ils envoient des listes à la DSDEN et au lycée). or le lycée a un système de sélection propre pour accéder à ces classes. D'autre part, de nombreux bons sportifs qui pratiquent à haut niveau mais qui ne sont pas reconnus espoirs ou sportifs de haut niveau ne bénéficient pas de dérogation. Ceci semble être à l'origine d'incompréhensions.

Questions parents FCPE

Bac Blanc

Les élèves de terminale n'ont pas eu d'examen de français l'an dernier. Les enseignants ont signalé qu'il n'y aurait pas de bac blanc. Il est important pour ces élèves d'avoir une expérience d'un examen avant de passer leur bac et de passer dans l'enseignement supérieur, une épreuve de bac blanc même allégée doit être organisée au mieux pour ces élèves.

Le proviseur précise que le Bac blanc n'existe plus car celui-ci servait surtout à préparer les élèves à subir une semaine d'épreuves écrites or cette situation n'est plus d'actualité avec le nouveau baccalauréat. Il y aura un « entraînement » pour les enseignements de spécialité ou la philosophie Le lycée ne peut banaliser pour cela. Il faut réfléchir à cette organisation avec les enseignants, organisation très compliquée. Sans doute faudra-t-il utiliser le mercredi après-midi ou le samedi matin si cela est mis en place.

M Drappier déclare clos le Conseil d'Administration à 20h30.

Le secrétaire de séance
Mme Anglès

Le président du conseil d'administration
JC Drappier



Motion des élus des personnels enseignants
Lycée Saint-John PERSE, Pau
CA du 24 novembre 2020

La liberté d'expression : l'enseigner c'est bien, la vivre, c'est mieux !

Nous avons été sidéré.e.s d'apprendre vendredi dernier, 20 novembre, que trois enseignants du lycée Mauriac à Bordeaux venaient de recevoir une lettre de la Rectrice afin de les avertir qu'elle initiait une procédure disciplinaire contre eux / elles à la suite de la mobilisation contre la passation des E3C il y a 9 mois. Le même jour, les enseignants, les parents et les élèves apprenaient que l'équipe de direction du lycée était débarquée pour être remplacée dès le lundi suivant.

Après les sanctions arbitraires prononcées par la Rectrice de Poitiers contre quatre enseignants du lycée de Melle, c'est au tour de la Rectrice de l'Académie de Bordeaux de s'en prendre à l'exercice du droit syndical.

Nous demandons simplement d'être respectés dans toutes les dimensions de notre métier ; de même que la liberté de caricaturer n'admet pas de limite, celle de revendiquer non plus. Les discours et les Grenelles ne suffisent pas, il faut des actes et sanctionner des enseignants pour leur expression publique (qui n'était en elle-même pas condamnable) est déjà une entrave à la démocratie que nous ne saurons accepter.

Nous souhaitons exprimer tout notre soutien à ces collègues et demandons l'abandon de toutes les poursuites à leur encontre.